



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal
MARDI 8 AVRIL 2025 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Linda MANA, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres absents excusés :

Thierry SALTZMANN procuration à Pierre REMY
Céline MIEHE procuration à Linda MANA

Membre absent non excusé :

Guillaume SEVIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 11 mars 2025.

3. Validation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la cour de l'école

Le conseil municipal prend acte des informations.

4. Approbation des comptes de gestion 2024 Budgets Principal et Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le compte de gestion 2024 du budget Principal ;
- approuve le compte de gestion 2024 du budget Lotissement.

5. Approbation du compte administratif 2024 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

6. Approbation du compte administratif 2024 - Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le compte administratif 2024 du budget lotissement.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve l'excédent de fonctionnement d'un montant de 6 891 633,33 € et décide d'affecter :
 - un montant de 6 638 789,96 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 002, en recette de fonctionnement ;

- un montant de 252 843,37 € au budget primitif 2025 sur le compte 1068, en recette d'investissement ;
- approuve le déficit d'investissement d'un montant de 252 843,37 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

8. Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le déficit de fonctionnement reporté, d'un montant de 138 229,62 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 002, en dépense de fonctionnement ;
- approuve le déficit d'investissement reporté d'un montant de 378 347,50 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

9. Fixation des taux de la fiscalité locale 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 11,16 %
- Taxe d'habitation 3,14 %

10. Approbation du budget primitif 2025 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le budget primitif 2025 du Budget Principal ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

11. Approbation du budget primitif 2025 - Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le budget primitif 2025 du Budget Lotissement ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

12. Fixation des subventions aux associations pour 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le tableau de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2025 ;
- autorise M. Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

13. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

14. Informations communiquées par les Adjoints

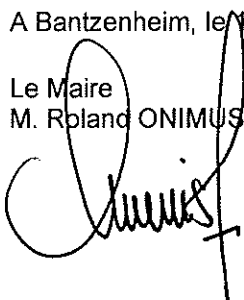
Le conseil municipal prend acte de ces informations.

15. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 15/04/2025

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Vanessa MEYER

